Communiqué de Mme la première présidente Chantal Arens et M. le procureur général François Molins

23/04/2020

Trois avocats ont affirmé, en faisant référence, de façon inacceptable, aux périodes les plus sombres de notre histoire, que les magistrats, en cette période d'état d'urgence sanitaire qu'ils n'ont pas – s'il est besoin de le rappeler – décidé, ont « déserté » et « qu'au lieu de sauver des familles et protéger des enfants battus, se terrent ». Outre le fait que de tels propos sont particulièrement insultants, ils sont inexacts.

Aujourd'hui, et dans les circonstances exceptionnelles d'état d'urgence sanitaire que nous connaissons, le service public de la justice ne s'est pas arrêté, et les cours et tribunaux, grâce au dévouement des magistrats et des fonctionnaires continuent d'assurer les missions essentielles de la justice en temps de crise et de protéger les libertés individuelles.

La Cour de cassation elle-même a maintenu les audiences traitant de pourvois urgents touchant aux libertés individuelles en associant pleinement les avocats aux Conseils à la détermination des missions à maintenir pendant la période de confinement.

Dans cette période difficile, nous ne pouvons que regretter que par de vaines polémiques, des auxiliaires de justice cherchent ainsi à décrédibiliser notre institution dans une période qui exige, au contraire, qu'autour des valeurs qui nous sont communes, magistrats, fonctionnaires et auxiliaires de justice, nous mobilisions nos énergies dans l'exercice optimal de nos missions.

Contact presse

Mail

- scom.courdecassation@justice.fr

Guillaume Fradin

- +33 (0)1 44 32 65 77
- +33 (0)6 61 62 51 11

Pierre Albert-Roulhac

- +33 (0)1 44 32 65 76
- +33 (0)6 61 62 10 29

Communiqués | Premier président | Procureur général